

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2023**

## **Sciences économiques et sociales**

---

**JOUR 1**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

**Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou le sujet d'épreuve  
composée.**

**Il indique sur sa copie le sujet choisi.**

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

**L'accumulation des facteurs de production permet-elle, à elle seule, d'expliquer la croissance économique ?**

### DOCUMENT 1

**Croissance du PIB (en pourcentage) et contributions à cette croissance (en points de pourcentage)**

		1990	2008	2019
États-Unis	<b>Taux de croissance du PIB</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>2,3</b>
	Contribution du facteur travail	0,1	-0,9	0,8
	Contribution du facteur capital	1,1	0,9	0,8
	Contribution de la PGF <sup>1</sup>	0,7	0,1	0,7
France	<b>Taux de croissance du PIB</b>	<b>2,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1,8</b>
	Contribution du facteur travail	0,4	0,7	1,1
	Contribution du facteur capital	1,3	0,9	0,8
	Contribution de la PGF <sup>1</sup>	1,2	-1,3	0
Allemagne	<b>Taux de croissance du PIB</b>	<b>5,3</b>	<b>4,2</b>	<b>1,1</b>
	Contribution du facteur travail	1,3	1,3	0,5
	Contribution du facteur capital	1	0,4	0,4
	Contribution de la PGF <sup>1</sup>	2,9	2,4	0,1
Royaume-Uni	<b>Taux de croissance du PIB</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,7</b>
	Contribution du facteur travail	-0,2	-0,2	0,9
	Contribution du facteur capital	1,6	0,6	0,5
	Contribution de la PGF <sup>1</sup>	-0,6	-0,7	0,2

Source : D'après OCDE, 2022.

1 : Productivité Globale des Facteurs

Note : la somme des différentes contributions ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis.

## DOCUMENT 2

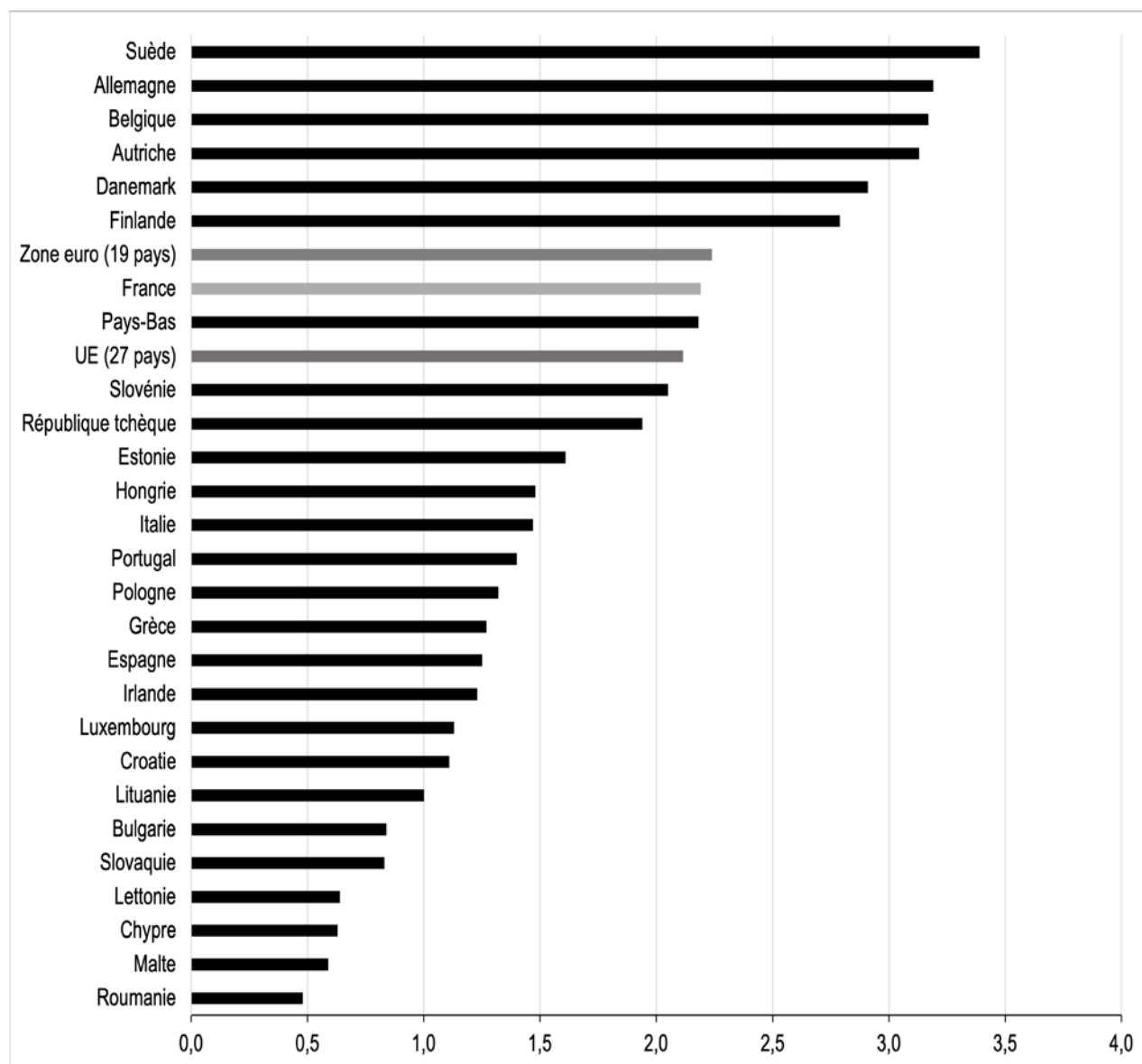
### Évolution de la population active occupée (en milliers)

	<b>Allemagne</b>	<b>France</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>États-Unis</b>
<b>1970</b>	33 856,9	20 327,0	24 381,0	78 678,0
<b>1980</b>	33 342,6	21 443,0	25 004,0	99 302,8
<b>1990</b>	37 217,9	23 064,5	26 818,0	118 793,3
<b>1995</b>	35 780,0	22 914,8	25 489,0	124 899,7
<b>2000</b>	36 235,5	24 628,8	27 483,5	136 890,8
<b>2005</b>	36 361,2	24 984,2	28 853,3	141 729,8
<b>2010</b>	37 992,2	25 730,7	29 227,0	139 063,9
<b>2015</b>	40 208,7	26 441,8	31 285,0	148 833,4
<b>2019</b>	42 398,5	27 132,2	32 794,5	157 538,1

Source : OCDE, 2022.

### DOCUMENT 3

#### Part des dépenses de recherche et développement en 2019 dans les pays de l'Union européenne (en % du PIB)



Champ : pays de l'Union européenne.

Source : OCDE, Eurostat, 2021.

## **DOCUMENT 4**

### **Article L611-1**

Toute invention peut faire l'objet d'un titre de propriété industrielle délivré par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle qui confère à son titulaire ou à ses ayants cause<sup>1</sup> un droit exclusif d'exploitation [...].

### **Article L611-2**

Les titres de propriété industrielle protégeant les inventions sont : les brevets d'invention, délivrés pour une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande [...] ; les certificats complémentaires de protection rattachés à un brevet [...] prenant effet au terme légal du brevet auquel ils se rattachent pour une durée ne pouvant excéder sept ans à compter de ce terme et dix-sept ans à compter de la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché mentionnée à ce même article.

### **Article L615-14**

Sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende les atteintes portées sciemment aux droits du propriétaire d'un brevet [...]. Lorsque le délit a été commis en bande organisée ou sur un réseau de communication au public en ligne ou lorsque les faits portent sur des marchandises dangereuses pour la santé, la sécurité de l'homme ou de l'animal, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende.

Source : Code la propriété intellectuelle, version en vigueur au 1 janvier 2020.

1 : personnes disposant d'un droit.

## Épreuve composée

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.*

*Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.*

*Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)**

Vous montrerez qu'en présence de bien commun, l'action publique pour l'environnement est contrainte par des stratégies de passager clandestin.

**Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)**

**Salaire minimum brut mensuel et taux de chômage dans l'Union européenne en 2019**

<b>Pays</b>	<b>Salaire minimum mensuel brut (en euros)</b>	<b>Taux de chômage (en % de la population active)</b>
<b>Allemagne</b>	1561	3,0
<b>Belgique</b>	1594	5,5
<b>Bulgarie</b>	286	5,2
<b>Croatie</b>	506	6,6
<b>Espagne</b>	1050	14,1
<b>France</b>	1521	8,4
<b>Irlande</b>	1656	5,0
<b>Portugal</b>	700	6,7

Source : Eurostat, 2022.

**Questions :**

1. À l'aide des données du document, vous comparerez le salaire minimum et le taux de chômage de la France à ceux de la Bulgarie. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que le salaire minimum peut avoir des effets positifs et négatifs sur le chômage structurel. (4 points)

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire  
(10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à expliquer la mobilité sociale.

**DOCUMENT 1**

La structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle est tirée vers le haut par l'élévation des qualifications, le développement du secteur des services et le déclin de l'industrie. La part des cadres supérieurs parmi les emplois a ainsi plus que doublé en un tiers de siècle, entre 1982 et 2020, passant de 8 % à 20 %. Celle des anciens « cadres moyens », devenus les « professions intermédiaires », a augmenté de 20 % à 26 %. Rassemblés, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires forment désormais 46 % des emplois contre 27 % au début des années 1980.

Au cours des trois dernières décennies, la part des catégories populaires a diminué. Les ouvriers ont vu fondre leurs effectifs, de 30 % à 19 % de l'emploi. La part des employés a progressé jusqu'au milieu des années 2000, puis elle a diminué. Au bout du compte, elle est restée stable à 25 % sur l'ensemble de la période [...]. Deux autres grandes catégories sociales – composées d'indépendants aux statuts sociaux très inégaux – ont perdu du terrain : l'ensemble « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (de 8 % à 6,8 %) et surtout les agriculteurs exploitants (7 % à 1,5 % de l'emploi).

Source : « Comment évoluent les catégories sociales en France ? » *Centre d'observation de la société*, août 2021.



## DOCUMENT 2

### Mobilité et immobilité des hommes par rapport à leur père de 1977 à 2015 (en %)

	1977	1985	1993	2003	2015
<b>Immobilité sociale</b>	36,2	33,8	32,6	33,6	34,8
<b>Mobilité observée</b>	63,8	66,2	67,4	66,4	65,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b><i>Part de la mobilité structurelle dans la mobilité observée</i></b>	39,6	35,5	32,8	33,4	24,2




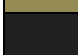

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : INSEE, *Enquête Formation et qualification professionnelle*  
1977, 1985, 1993, 2003, 2014-2015, 2019.

## DOCUMENT 3

### Destinées sociales des hommes selon l'origine sociale de leur père en 2015 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Ensemble
	AE	ACCE	CPIS	PI	EOQ	EONQ	
Agriculteurs exploitants (AE)	26,7	7,9	8,5	20,4	27,4	9,1	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (ACCE)	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100
Professions intermédiaires (PI)	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100
Employés et ouvriers qualifiés (EOQ)	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100
Employés et ouvriers non qualifiés (EONQ)	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100
<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>9,1</b>	<b>20,4</b>	<b>25,3</b>	<b>32,4</b>	<b>10,1</b>	<b>100</b>

	Mobilité de statut : mobilité entre une catégorie de salariés et de non-salariés
	Mobilité horizontale : mobilité entre catégories de non-salariés
	Mobilité ascendante
	Mobilité descendante
	Immobilité sociale

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Source : INSEE, *Enquête Formation et qualification professionnelle*, 2014-2015, 2019.